

L'Envol, Le campus de La Banque Postale
Association régie par la loi de 1901
Siège social : 115, rue de Sèvres – 75275 Paris Cedex 06

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2021**

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par un résultat nul. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par la Déléguée générale, Diane Beauchamp





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33(0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33(0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

*L'Envol, Le campus de La Banque
Postale (Association Loi 1901)*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
L'Envol, Le campus de La Banque Postale (Association Loi 1901)
115, rue de Sèvres - 75275 Paris cedex 06
Ce rapport contient 12 pages

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de
Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33(0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33(0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

L'Envol, Le campus de La Banque Postale (Association Loi 1901)

Siège social : 115, rue de Sèvres - 75275 Paris cedex 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Assemblée générale de l'Envol, Le campus de La Banque Postale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association l'Envol le campus de La Banque Postale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les ressources collectées par votre association et leur affectation..

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense,

KPMG S.A.

 Date :
2021.06.15
18:30:39
+02'00'

Isabelle Goalec
Associée

COMPTES ANNUELS

2020

Association loi 1901

Siège social : 115 Rue de Sèvres

75275 Paris Cedex 06

Bilan au 31 décembre 2020

Actif	31/12/2020			31/12/2019	Passif	31/12/2020	31/12/2019
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
<u>Actif immobilisé</u>					<u>Fonds propres</u>		
Immobilisations incorporelles	122 240,86	122 240,86	-		Autres réserves	213 136,45	213 136,45
Immobilisations corporelles	-	-	-		Report à nouveau		
Immobilisations financières	-	-	-			213 136,45	213 136,45
	122 240,86	122 240,86	-	-			
					<u>Fonds dédiés</u>	1 080 480,71	911 454,44
<u>Actif circulant</u>					<u>Dettes</u>		
Avances et acomptes versées	20 553,79		20 553,79	13 541,17	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 840,05	96 707,92
Créances	339 718,75		339 718,75	688 409,00	Autres dettes fiscales et sociales		
Disponibilités	1 068 562,11	-	1 068 562,11	519 171,24	Autre dettes	442,44	398,60
Comptes de régularisation et assimilés	1 065,00		1 065,00	576,00	Comptes de régularisation et assimilés		
	1 429 899,65	-	1 429 899,65	1 221 697,41		1 216 763,20	1 008 560,96
Total actif	1 552 140,51	122 240,86	1 429 899,65	1 221 697,41	Total passif	1 429 899,65	1 221 697,41

*Les comptes annuels sont établis conformément au règlement n°2004-12 du Comité de la Réglementation Comptable du 23 novembre 2004 modifiant le règlement n°99-01.

L'ENVOL

Compte de résultat au 31 décembre 2020

Charges	31/12/2020	31/12/2019	Produits	31/12/2020	31/12/2019
<u>Charges d'exploitation</u>			<u>Produits d'exploitation</u>		
Autres achats non stockés	231,45	604,23	Prestations de services		
Charges externes	2 086 819,59	2 632 586,40	Autres produits	2 264 122,60	2 753 000,00
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
* pour risques et charges					
Autres charges	8 045,34	5 204,72			
<u>Charges financières</u>			<u>Produits financiers</u>		
Intérêts et charges assimilées			Produits de participation		
Perte de change			Autres intérêts et produits assimilés	0,05	0,04
<u>Charges exceptionnelles</u>			<u>Produits exceptionnels</u>		
<u>Impôt sur les bénéfices</u>			Report ressources non utilisées sur exercices précédents	911 454,44	796 849,75
<u>Engagements à réaliser sur legs et donations</u>	1 080 480,71	911 454,44			
Bénéfice de l'exercice			Perte de l'exercice		
Total	3 175 577,09	3 549 849,79	Total	3 175 577,09	3 549 849,79

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2020 dont le total du bilan avant répartition s'élève à 1429 899,65 euros et le résultat présente un solde nul.

1- Faits marquants

Les grands temps de l'activité en 2020 ont été les suivants :

- Le recrutement d'une 9^{ème} promotion « voie générale et technologique » de 59 élèves issus de la France entière y compris les DOM ;
- Le recrutement d'une 6^{me} promotion « voie professionnelle » de 43 élèves issus de la France entière y compris les DOM ;
- La mise en œuvre opérationnelle du dispositif : 563 heures de cours en e-learning, 2035 heures de tutorat étudiant, 20 stages de préparation aux concours et un soutien matériel stable
- 2 grands rassemblements nationaux à Paris lors des séjours culturels de février qui ont réuni les élèves des promotions 2018 et 2019 des deux programmes. Les autres séjours, contexte sanitaire oblige, ont tous eu lieu en virtuel (Campus d'intégration, Campus vers le Sud, Cap sur le Sup, Rencontres digitales de la voie professionnelle et Forum inter-promotions de la voie générale). Les voyages à l'étranger, Madrid (élèves de terminale de la voie générale) et Dublin (élèves de terminale de la voie professionnelle) ont été annulés.
- La poursuite du déploiement du « Plan de vol », outil de suivi et d'accompagnement des élèves et des parrains ;
- L'appel à parrainage pour accompagner ces élèves : 52 nouveaux parrains en 2019, 646 parrains au sein de la Communauté au 31/12/2020 ;
- L'animation de la Communauté des parrains : lettre d'information mensuelle L'Envol & vous, 2 journées d'intégration des nouveaux parrains, 62 parrains/marraines formés. Un dispositif d'accompagnement renforcé, #envoléconfiné, pour soutenir les élèves pendant le premier confinement, auquel ont participé 44 bénévoles. Des rencontres virtuelles pour maintenir l'engagement faute de rencontre annuelle en présentiel.
- Le suivi de 523 élèves (367 voie générale, 156 voie professionnelle)
- 1 seul évènement local en région (Guadeloupe).

2- Les évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

La réalisation du rapport d'activité de L'Envol et sa distribution à plus de 6000 personnes.

Le lancement d'une application mobile et d'un site pour fédérer la communauté de L'Envol, faciliter les échanges et rendre visible nos actions.

Le dépôt d'une demande d'agrément auprès de L'Education Nationale.

1 journée de formation virtuelle à destination des nouveaux parrains-marraines

1 rencontre virtuelle des parrains-marraines.

Des rencontres digitales à destination des élèves, lycéens et/ou étudiants.

3- Présentation des comptes

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement n° 2004-12 du Comité de la Réglementation Comptable du 23 novembre 2004 modifiant le règlement n°99-01.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

4- Règles et méthodes comptables

- **4-1 Convention de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n° 2004-12 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) modifiant le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

- **4-2 Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

- **4-2-1 Immobilisations**

(en euros)	01.01.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Logiciels	122 240,86	0,00	0,00	122 240,86
TOTAL	122 240,86	0,00	0,00	122 240,86

Les immobilisations pour une valeur brute de 122 240,86 euros représentent les investissements liés au développement de l'outil de gestion de l'association.

- **4-2-2 Amortissements des immobilisations incorporelles**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

La durée de vie retenue pour les logiciels est de 3 ans.

(en euros)	01.01.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Logiciels	122 240,86	0,00	0,00	122 240,86
TOTAL	122 240,86	0,00	0,00	122 240,86

5- Avances et acomptes versés

Le compte présente un solde de 20 553,79 euros.

6- Disponibilités

Le solde des comptes bancaires s'élève à 1 068 562,11 euros à la clôture de l'exercice.

7- Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'un montant de 1 065,00 euros représentent la part 2020 d'une facture reçue et payée en 2020 relative à la période de janvier 2021.

8- Fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en « engagements à réaliser sur legs et donations » et au passif du bilan en « fonds dédiés ». Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices précédents ».

Les ressources non consommées sont donc « neutralisées » dans le compte de résultat et ne sont donc pas des éléments constitutifs d'excédents.

Le solde du compte Fonds dédiés sur legs et donations représente la part des dons non utilisés et s'élève à 1 080 480,71 euros.

	01/01/2020	Utilisation	Engagement à réaliser	31/12/2020
Fonds dédiés	911 454,44	911 454,44	1 080 480,71	1 080 480,71
Dont aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des 2 derniers exercices				0,00

9- Dettes

Le solde du compte de dettes correspond à 136 282,49 euros.

Nature	Montant en €
Factures Fournisseurs + Remboursement notes de frais	45 310,43
Factures non parvenues	90 972,06
Total	136 282,49

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

10- Compte de résultat

10-1 Charges

Les charges d'exploitation de l'exercice 2020 s'élèvent à 2 095 096,38 euros.

Elles sont composées essentiellement des donations faites à ARTICLE 1, conformément à la convention de mécénat du 27 mars 2013, pour un montant de 1 399 516,00 euros et à REUSSIR MOI AUSSI conformément à la convention de mécénat du 16 novembre 2015 pour un montant de 317 965,00 euros.

S'y ajoutent notamment des frais de réceptions pour 16 908,98 euros, des frais de déplacements pour 80 319,37 euros, des frais de mission pour 56 810,44 euros, des frais de formations pour 28 225,75 euros, des honoraires pour 69 011,58 euros et autres frais pour 126 339,26 euros.

Les engagements à réaliser sur legs et donations s'élèvent à 1 080 480,71 euros, correspondant aux ressources non utilisées de l'exercice.

- **10-2 Produits**

Pour un montant à la clôture de 2 264 122,65 euros, les produits d'exploitation proviennent de la contribution financière de La Banque Postale et de KKBB pour 2 264 122,60 euros et 0,05 euros de produits financiers enregistrés au cours de l'exercice.

La reprise des ressources non utilisées de l'exercice précédent s'élevait à 911 454,44 euros enregistrée en « report des ressources non utilisées des exercices précédents ».

11 - Engagements hors bilan

L'Envol s'est engagée, à travers la convention signée le 26 décembre 2017 avec Article 1 (ex Frateli), à apporter à Article 1 un "soutien financier" dont l'engagement total n'a pas été déterminé, pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

L'Envol s'est engagée, à travers la convention signée le 16 novembre 2015 avec Réussir Moi Aussi, à apporter à Réussir Moi Aussi un "soutien financier" dont l'engagement total n'a pas été déterminé pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

LBP s'est engagée, à travers la convention signée le 6 mai 2013 avec L'Envol, et renouvelée le 7 octobre 2019 à apporter un "soutien financier" dont l'engagement total n'a pas été déterminé pour une durée de 6 ans.

12 - Autres informations

- **12-1 Effectifs**

L'effectif de l'Envol à la fin de chaque trimestre au cours de l'exercice 2020 est de 3 salariés équivalent temps plein.